

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 08/07/21

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 29 novembre 2021*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 29 novembre 2021 à 18h30, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Alexandre MISSOFFE, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Était absente :

Madame Nicole BARTHÉLEMY.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2021 037

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire procède à la désignation de Madame Josiane GAUDE comme secrétaire de séance et Madame Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 037.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Adoption de la procédure d'urgence. 07 2021 041

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire fait également approuver l'adoption de la procédure d'urgence, en raison de la transmission de délibérations après clôture de l'ordre du jour initial.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 041.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

3 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du lundi 8 novembre 2021. 07 2021 038

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021 à l'approbation du Conseil d'Arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 038.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



4 - Communication du Maire. Programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) du 7^e arrondissement au titre de l'exercice 2022.

Madame le Maire présente une délibération portant sur les crédits obtenus pour assurer la réalisation d'Investissements d'Intérêt Local (IIL) pour l'année 2022.

Madame le Maire précise que ces investissements sont importants pour le 7^e arrondissement, tant pour la gestion des équipements que pour l'entretien de l'espace public.

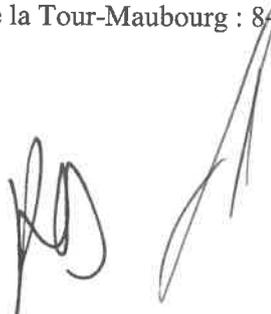
Madame le Maire présente la totalité des investissements d'Intérêt Local pour l'année 2022.

Concernant l'enveloppe dédiée aux investissements dans les équipements de proximité, 1,180 millions d'euros pour 2022 seront ventilés dans les opérations suivantes :

- Conservatoire Municipale Erik Satie ; Mise en place d'une alarme anti-intrusion : 30 000 euros.
- Conservatoire Municipale Erik Satie ; Modernisation des salles : 150 000 euros.
- Conservatoire Municipale Erik Satie ; Remplacement des menuiseries extérieures (4 tranches) : 200 000 euros.
- École Maternelle Saint-Dominique ; Remplacement des menuiseries extérieures : 100 000 euros.
- École Maternelle Saint-Dominique ; Remplacement des menuiseries (loge gardienne) : 19 000 euros.
- École Maternelle Rapp ; Ravalement du mur de la cour : 50 000 euros.
- École Maternelle Rapp ; Remplacement des menuiseries : 110 000 euros.
- École Maternelle Vaneau ; Ravalement de la façade : 45 000 euros.
- École primaire Chomel ; Remplacement des menuiseries des préaux : 60 000 euros.
- École primaire Chomel ; Remplacement des menuiseries du préau de l'école maternelle : 80 000 euros.
- Crèche Grenelle ; Restructuration du plan de change au 1er étage : 200 000 euros.
- Crèche Grenelle ; Rénovation sols escalier/ascenseur : 26 000 euros.
- Gymnase Camou ; Mise aux normes du garde-corps de l'escalier : 50 000 euros.
- Gymnase Camou ; Vitrification du parquet et réfection des tracés : 30 000 euros.
- Centre sportif Cler ; Aménagement EVP (études) : 30 000 euros.

S'agissant de l'espace public, les opérations programmées sont les suivantes :

- Rénovation de la Fontaine Madeleine (Tour Maubourg) : 30 000 euros.
- Rénovation des sols du Square Boucicaut : 80 000 euros.
- Rénovation de la chaussée avenue de Suffren (Bouvard Gal Detrie) : 500 000 euros.
- Rénovation de la chaussée avenue de Lowendal (Duquesne/Bixio) : 270 000 euros.
- Rénovation du trottoir Boulevard de la Tour-Maubourg : 84 705 euros.



Monsieur Jean LAUSSUCQ indique qu'une attention particulière sera portée au conservatoire municipal Erik Satie en 2022.

Monsieur Jean LAUSSUCQ ajoute que concernant le conservatoire municipal Erik Satie, il s'agit de travaux portant sur la mise en place d'une alarme anti-intrusion et de la modernisation des salles et du remplacement des menuiseries extérieures.

Madame le Maire précise que le conservatoire est le bénéficiaire d'investissements importants sous la première mandature et que les écoles et les crèches captent une partie importante des crédits d'investissement également.

Madame le Maire conclut en indiquant qu'il s'agit d'une **communication sans vote**.

5 - Dotation de l'état spécial du 7^e arrondissement au titre du budget primitif 2022. 07 2021 039

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire présente la délibération portant sur la dotation du budget de l'état spécial d'arrondissement.

Madame le Maire indique que les principes de calcul ont été adoptés lors du dernier conseil d'arrondissement.

Madame le Maire indique que le montant des dotations est en légère hausse pour deux d'entre elles, la dotation d'animation locale (+ 38 083 euros par rapport à 2020) et la dotation de gestion locale (+ 191 300 euros).

Monsieur Jean LAUSSUCQ présente les modifications concernant les trois dotations composant l'état spécial d'arrondissement.

Monsieur Jean LAUSSUCQ présente la **dotation de gestion locale** qui correspond aux moyens nécessaires au fonctionnement des équipements de proximité.

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique que l'augmentation du montant de la dotation de gestion locale s'explique par la réintégration de la Maison des Associations au sein des équipements de proximité et par un nouveau calcul de la dotation d'animation locale.

Monsieur Jean LAUSSUCQ annonce l'inscription de 184 300 euros pour assurer la gestion de cet équipement en 2022.

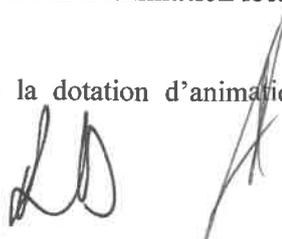
Monsieur Jean LAUSSUCQ ajoute qu'une augmentation de 7 000 euros a été attribuée pour la mise à niveau des crédits d'alimentation des crèches liée à la fourniture de repas bio.

Monsieur Jean LAUSSUCQ conclut en annonçant que la dotation de gestion locale s'établit à un montant total de 1 944 457 euros, soit une augmentation d'un peu plus de 10% par rapport au budget primitif 2021.

Monsieur Jean LAUSSUCQ annonce une inscription de 148 026 euros au titre de travaux urgents pour la dotation d'animation locale.

Monsieur Jean LAUSSUCQ présente la **dotation d'animation locale et culturelle** et indique qu'elle a subit un nouveau mode de calcul.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que la dotation d'animation locale et culturelle, qui est la



deuxième ligne de la dotation d'animation locale, était auparavant calculée sur un forfait de 2,5 euros par habitant, auquel se rajoutait une compensation de l'exécutif.

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique que pour cet exercice, cette compensation est supprimée mais que le forfait par habitant passe à 3,2 euros, ce qui permet une inscription de 149 848 euros contre 149 570 euros l'an passé.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise qu'une enveloppe de 148 026 euros est inscrite en travaux urgents à la dotation d'animation locale.

Monsieur Jean LAUSSUCQ annonce l'intégration à la dotation d'animation locale de 2022, des montants de recettes issus des fonds du maire, qui s'élève à 8 486 euros pour 2022, fixant un total de 158 334 euros. Il précise que cette somme est en légère diminution par rapport à l'année précédente, qui fut une année exceptionnelle en ce qui concerne les fonds du maire.

Monsieur Jean LAUSSUCQ affirme que les crédits des conseils de quartier restent traditionnellement fixés à 13 224 euros, soit 3306 euros par conseil de quartier en budget de fonctionnement.

Monsieur Jean LAUSSUCQ conclut en annonçant que la dotation d'animation locale s'élève au total à 319 584 euros pour l'année 2022 soit une légère diminution du fait de la diminution des fonds du Maire.

Monsieur Jean LAUSSUCQ présente la dernière dotation qui est la **dotation d'investissement**.

Monsieur Jean LAUSSUCQ annonce l'inscription de 161 405 euros pour l'année 2022, dont 33 056 euros à destination des investissements des conseils de quartier.

Monsieur Jean LAUSSUCQ conclut en annonçant que le budget total de l'état spécial toutes dotations confondues pour 2022 s'établit à 2 425 460, soit une augmentation de 5,9% par rapport au budget primitif de 2021.

Madame le Maire précise que, cette année encore, grâce à une excellente coopération avec les services de l'état spécial, le VIIème devrait atteindre de nouveau un très bon pourcentage.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 039.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

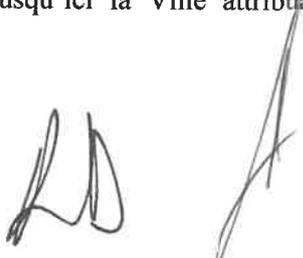
Ne prend pas part au vote: /

6 - Vacances Arc-en-Ciel. Convention de partenariat avec les Caisses des Écoles relative aux séjours « Vacances Arc-en-Ciel ». 2021 DASCO 163

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération concernant une convention de Partenariat qui vise à faire participer les Caisses des écoles à l'inscription des enfants parisiens dans leurs arrondissements aux séjours estivaux Vacances-Arc-En-Ciel de la Ville de Paris.

Madame le Maire explique que jusqu'ici la Ville attribuait une subvention en contrepartie de l'organisation des séjours.



Madame le Maire indique que cette délibération fait donc évoluer le dispositif en proposant une contractualisation entre les Caisses des Écoles et la Ville de Paris.

Madame le Maire indique que cette délibération permet de créer un régime mais que la Mairie du 7^e n'est pas tenue d'y adhérer.

Madame le Maire précise que cinq caisses des écoles parisiennes (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}) ont fait le choix d'y adhérer.

Madame le Maire conclut en indiquant que la Mairie du 7^e n'est pas encore concernée par la convention même si elle ne s'oppose pas au principe.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DASCO 163.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Caisse des Écoles (7^e). Subvention 2022 (1 100 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.
2021 DASCO 120

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération concernant l'attribution d'une subvention de 1 100 000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Madame le Maire précise que c'est un avenant à la convention 2022-2024.

Madame le Maire indique qu'elle a obtenu, après de nombreuses négociations, cette année 79 700 euros supplémentaires pour couvrir les besoins de la Caisse des Écoles.

Madame le Maire indique que c'est un bon apport supplémentaire qui permettra à la caisse de fonctionner dans de bonnes conditions malgré l'augmentation du coût des matières premières.

Madame le Maire ajoute que la Caisse des Écoles, qui est très bien gérée grâce à l'implication de sa directrice fournit des plats de qualités mais aussi de nombreuses activités pédagogiques en lien avec l'éducation au goût.

Madame le Maire ajoute que les objectifs pour 2022 demeurent inchangés : passer à 60% d'alimentation durable contre 55% l'année dernière.

Madame le Maire rappelle que la subvention pour l'année 2021 était de 1 178 828 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DASCO 120.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



8 - Caisse des Écoles. Subvention exceptionnelle (2 266 120 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 2021 DASCO 168

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération concernant le déblocage d'une aide d'urgence aux Caisses des Écoles pour le mois de décembre, sous forme d'avance de trésorerie sur l'exercice 2022.

Madame le Maire explique que les fermetures de classes dues au Covid, dont l'information n'intervient en général que la veille pour le lendemain, crée à chaque fois un manque à gagner : les denrées sont achetées, voire les repas préparées mais il n'y a pas de recette à mettre en face.

Madame le Maire ajoute que l'impact des fermetures de classes voire d'écoles s'est fait sentir sur le niveau des participations familiales réellement collectées tout au long de l'année 2021 alors qu'en parallèle, les charges supportées sont restées à un niveau presque normal.

Madame le Maire indique que cette aide d'urgence va permettre aux Caisses des Écoles de soutenir leur trésorerie pour cette fin d'année.

Madame le Maire précise que le montant a été calculé au prorata du poids des subventions des Caisses des Écoles dans les subventions de la Ville de Paris.

Madame le Maire annonce que la Caisse des Écoles du 7^{ème} recevra à ce titre la somme de 30 300 euros.

Madame le Maire précise que ce montant est une avance sur la subvention de 2022, c'est-à-dire que de son montant sera déduit 30 300 euros.

Madame le Maire indique que la subvention demeure à un niveau correct grâce aux négociations entreprises par la Mairie afin de ne pas laisser des dépenses non compensées.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DASCO 168.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 - Réalisation au 5, passage Jean Nicot (7^e) d'un programme de construction de 10 logements sociaux (6 PLA I - 4 PLUS) par Paris Habitat. Subvention (665 472 euros). 2021 DLH 190

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire présente la délibération concernant la réalisation au 5, passage Jean Nicot d'un programme de construction de 10 logements sociaux sur Paris Habitat.

Madame le Maire indique qu'il y a un an, sans aucune information préalable, la Secrétaire générale de la Ville de Paris, Madame Marie VILLETTE, a informé que la Ville de Paris exerçait son droit de préemption sur un immeuble au 5, passage Jean Nicot, en vue d'y réaliser un programme de 10 logements sociaux.

Madame le Maire réaffirme sa mobilisation pour permettre aux familles de s'installer et de se maintenir dans le 7^e.

Madame le Maire précise que c'est dans cette mesure qu'elle ne s'oppose jamais à la création de logements sociaux, dès lors qu'ils permettent de créer une offre qui leur soit dédiée.

Madame le Maire ajoute qu'elle reste néanmoins vigilante sur la composition des logements sociaux.

Madame le Maire affirme que les critères permettant d'accéder au logement social laissent de nombreuses familles sans solutions, soit parce que leurs revenus sont trop élevés pour en bénéficier, soit parce qu'ils ne le sont pas assez pour trouver une place dans le parc locatif privé.

Madame le Maire affirme que la Mairie centrale s'entête cependant à créer des logements sociaux sans considérer l'environnement dans lequel ils s'insèrent, ni le profil des demandeurs.

Madame le Maire affirme que la création d'une offre de logements intermédiaires est donc indispensable pour mettre un terme à cette carence qui a des conséquences immédiates sur la population à Paris.

Madame le Maire ajoute qu'il faudrait créer un parc social beaucoup plus mixte, diversifié qu'il ne l'est aujourd'hui.

Madame le Maire conclut en affirmant que cette opération de logements sociaux est une nouvelle occasion manquée pour l'installation des familles à Paris.

Monsieur Jean LAUSSUCQ donne les détails concernant le projet de construction des logements sociaux.

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique que la parcelle en elle-même a une surface totale d'environ 426 m² en surface utile et que 6 logements seront construits en PLAI, 3 T1 pour une surface d'environ 22m², 3 T3 pour une surface moyenne d'environ 57 m².

Monsieur Jean LAUSSUCQ ajoute que 4 logements PLUS, d'une surface utile totale de 189,63m² seront construits.

Monsieur Jean LAUSSUCQ ajoute que ces logements se décomposent d'un 1 T1 d'une surface d'environ 22m², d'un T2 d'une surface d'environ 49m² et de deux T3 d'une surface moyenne d'environ 59 m².

Monsieur Jean LAUSSUCQ conclut en annonçant que la participation de la Ville de Paris au financement du programme précité s'élève à 665 472 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DLH 190.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 - Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la Construction et de l'Habitation. 2021 DLH 459

Rapporteur : Madame Rachida DATI



Monsieur Jean LAUSSUCQ présente la délibération qui vise à faire évoluer le règlement de la Ville de Paris concernant la délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et de lutter contre l'implantation à outrance des logements loués via plateformes de type Airbnb.

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique qu'il s'agit de renforcer le régime des demandes d'autorisations qui sont soumises à compensation, et de contraindre les demandeurs à financer la compensation dans l'arrondissement dans lequel est faite la demande de changement d'usage.

Monsieur Jean LAUSSUCQ ajoute que ces mesures techniques vont dans le bon sens, car la Ville doit pouvoir lutter efficacement contre les locations de logement sur ces plateformes.

Madame le Maire précise que les arrondissements doivent rester au cœur de ces mesures de régulation et qu'en ce sens, sera déposé avec le groupe Changer Paris un amendement afin que les autorisations soient conditionnées à l'avis conforme des Maires d'arrondissement.

Monsieur Jean LAUSSUCQ ajoute que ces plateformes ne créent que des nuisances pour les résidents, qui se voient soumis toutes les semaines au bruit de locataires parfois indécents, et du bruit des valises dans les cages d'escalier, quand il ne s'agit pas de fêtes privées.

Monsieur Jean LAUSSUCQ affirme que l'objectif est de faire revenir des habitants dans le 7^e et en particulier des familles plutôt que des emplois.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DLH 459.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 - Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme. 2021 DLH 460

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire présente la délibération concernant l'adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme.

Madame le Maire indique que les locaux commerciaux sont également recherchés par les promoteurs afin de les convertir en locations touristiques saisonnières.

Madame le Maire indique que cette pression sur les locaux commerciaux contribue à la raréfaction des commerces dont le nombre ne cesse de décliner Paris : 900 ont disparus de 2017 à 2020.

Madame le Maire ajoute qu'il s'agit d'un nouveau règlement qui fait passer la conversion des locaux commerciaux en meublés touristiques d'un régime de déclaration à un régime d'autorisation, ce qui devrait permettre un meilleur contrôle.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que le but est d'empêcher la création trop facile de meublés à usage touristique au détriment du commerce de proximité ou des résidences des habitants.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DLH 460.



Pour : 13
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

12 - Avenant n° 3 à la délégation de service public portant sur la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel (7^e), pour l'adaptation de la politique tarifaire.
2021 DFA 84

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la délibération concernant l'Avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel du 1^{er} novembre 2017. Elle précise que le Conseil d'arrondissement s'était prononcé sur un avenant permettant de créer une offre attractive pour les partenaires professionnels.

Madame le Maire affirme que cette expérimentation a malheureusement été un échec : la crise sanitaire s'est poursuivie et la Tour Eiffel est restée fermée du 30 octobre 2020 au 16 juillet 2021.

Madame le Maire ajoute que cette délibération vise à proposer une reconduction de cette offre, dans les mêmes termes, pour 2022, afin d'accompagner la reprise d'activité dans les meilleures conditions.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise que la Ville avait décidé en décembre 2020 de mettre en place une politique tarifaire accommodante (réduction de 0 à 50% de la grille tarifaire) pour les partenaires professionnels pour toutes les périodes et pour les particuliers en période creuse.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise qu'à ce titre il y aura une reconduction de la grille tarifaire du site de la Tour Eiffel afin de faire venir plus de touristes sur le site notamment durant les heures creuses.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2021 DFA 84.

Pour : 13
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

13 - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public. Conventions.
2021 DAE 54

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire rappelle son étonnement lors de son premier mandat, d'avoir découvert que les concessions du Champ de Mars étaient toujours tacitement reconduites.

Elle souligne qu'un travail avait été conduit avec le directeur de cabinet du Maire, Mathias VICHERAT pour éviter d'accorder des durées trop importantes et souligne qu'à cette occasion les attributaires ont été soumis à un cahier des charges plus strict sur les conditions d'hygiène et de sécurité.

Elle précise donc que les concessionnaires reconduits l'ont été avec des exigences supplémentaires ; enfin, s'agissant du montant des redevances, elle indique que le Champ de Mars constitue

l'emplacement le plus lucratif de Paris.

Madame le Maire cite l'anecdote du concessionnaire des poneys qui a dû respecter les normes en matière de protection des animaux.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAE 54.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14 - Subvention (7 400 euros) à l'association des commerçants « Les riverains du quartier Saint-Thomas d'Aquin » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7^e). 2021 DAE 205

15 - Subvention (5 000 euros) à l'association des commerçants du « Gros Caillou » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7^e). 2021 DAE 212

16 - Subvention (8 000 euros) à « l'union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7^e). 2021 DAE 221

17 - Subvention (9 300 euros) à l'association des commerçants « le faubourg Saint-Germain » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7^e). 2021 DAE 247

18 - Subvention (8 300 euros) au « Comité Sèvres Croix-Rouge 6^e/7^e » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7^e). 2021 DAE 248

19 - Subvention (9 700 euros) au « Comité Saints-Pères Grenelle » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7^e). 2021 DAE 249

20 - Subvention (2 000 euros) à « l'association des commerçants des rues du Bac, Varenne et des rues adjacentes » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7^e). 2021 DAE 292

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire regroupe en un vote unique les délibérations portant sur les illuminations dans les différents secteurs du 7^e.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants aux projets de délibération 2021 DAE 205, 2021 DAE 212, 2021 DAE 221, 2021 DAE 247, 2021 DAE 248, 2021 DAE 249 et 2021 DAE 292.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

21 - Adoption d'une convention d'occupation temporaire de salles municipales entre le Conseil d'Arrondissement du 7^e représenté par le Maire du 7^e et la librairie Je(ux) Lis Là en vue d'autoriser la vente de livres à l'occasion d'un salon du livre pour enfants.
07 2021 040



Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la convention temporaire d'occupation des salles municipales dans le cadre du Salon du livre qui comporte également l'autorisation des dédicaces et de la vente de livres au sein de la mairie.

Elle ajoute que la programmation sera cette année encore très riche, des ateliers et des séances de dédicace prévues tout au long de la journée.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 040.

Pour : 13
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

22 - Subventions exceptionnelles (91 500 euros) à plusieurs associations sportives. 2021 DJS 125

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire énumère les trois associations sportives bénéficiaires de ces subventions Sports 7, Paris Amicale Camou et l'AS Bon Conseil pour des montants de 2 000 euros, 2 000 euros et 1 000 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DJS 125.

Pour : 13
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

23 - Transformations Olympiques. Subventions 185 000 € (92 500 € Ville de Paris ; 92 500 € Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris et 23 associations dans le cadre du dispositif « Paris Sportives ». 2021 SG 76

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire explique le partage de financement entre la Ville de Paris et la structure dédiée Paris 2024 concernant l'octroi de subventions à 23 associations, pour un montant total de 185 000€.

Elle précise que l'association concernée dans le 7^e s'appelle Racing Multi Athlon pour un montant de 1 250€.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 SG 76.

Pour : 13
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /



24 - Transformations Olympiques. Subventions (400 000 €) et conventions entre la Ville de Paris et 35 associations dans le cadre du projet « Impact 2024 ». 2021 SG 77

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire précise que cette délibération vise à soutenir, via un fond de dotation, les associations ayant répondu à l'appel projet « Impact 2024 ». Le 7^{ème} n'est pas concerné par cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 SG 77.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

25 - Mise en œuvre du dispositif « Paris Jeunes Vacances ». 2021 DJS 164

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération concernant la mise en œuvre du dispositif « Paris Jeunes Vacances » créé en 2003 par la Ville de Paris afin d'aider les jeunes à concrétiser leurs projets de vacances autonomes.

Madame le Maire indique que depuis cette date, une délibération du Conseil de Paris vient fixer annuellement les modalités de mise en œuvre de Paris Jeunes Vacances.

Madame le Maire annonce que sur 875 chéquiers vacances d'une valeur unitaire de 200 euros, le 7^e en bénéficiera de 19.

Madame Marguerite CHEVREUL précise que les jeunes du 7^e qui demandent ce dispositif préparent toujours un dossier de présentation très fourni.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DJS 164.

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire affirme que le débat lors du dernier Conseil de Paris de l'année portera sur l'adoption du budget.

Madame le Maire indique que les débats promettent d'être houleux.

Madame le Maire énonce les réunions citoyennes et événements culturels à venir :



* Les quatre conseils de quartier :

- Invalides, 4 janvier 2022,
- Saint-Thomas d'Aquin, 5 janvier 2022,
- Gros-Caillou, 11 janvier 2022,
- École militaire, 13 janvier, 2022.

* Réunion « Embellir votre quartier » :

- **Mardi 30 décembre à 18h00** : Il s'agira de faire le point sur les projets qui bénéficieront de l'enveloppe de 5,5 millions d'euros attribuée au quartier Saint-Thomas d'Aquin.

* Prochain Conseil d'arrondissement :

- Lundi 24 janvier à 18h30.

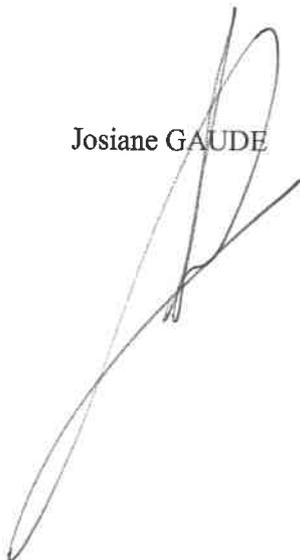
* Évènements culturels :

- **Mercredi 1er décembre 2021 de 14h à 18h : Salon du livre de la jeunesse** ; à l'occasion des 90 ans de Père Castor. Les habitants sont invités à se rendre à la rencontre des différents auteurs et illustrateurs et participer à de nombreux ateliers. Animations, lectures de conte et dédicaces sont au programme.
- **Mercredi 1^{er} et 2 décembre 2021 à 19H00** : La Traviata Opéra de Verdi dirigée par Bruno Poindfert ; Cet opéra sera présenté par Léone Gobion qui incarnera la Dame aux camélias. Divisé en trois actes, il nous raconte l'amour dans toutes ses nuances : l'heureuse rencontre, la plaisir des corps et des esprits, la lutte contre la convention, la condamnation sociale, la douleur de la séparation et enfin la mort. Les habitants sont invités à venir découvrir l'une des œuvres les plus populaires de Giuseppe Verdi. Elle sera défendue par de jeunes artistes, entouré de brillants musiciens.
- **Mardi 07 décembre à 19h00 : Cycle de Rencontres : Les Mardis de la Science** ; La psychiatre Sylvie Wieviorka, auteure de Dans la tête de ma psy (humerSciences), racontera ce qui se passe dans le huis-clos entre le psy et ses patients et donnera ses conseils pour se reconstruire mentalement après des crises.
- **Mercredi 15 décembre de 14h00 à 18h00 : Noël des habitants** ; Pour célébrer les fêtes de fin d'année, petits et grands sont invités à un moment familial et chaleureux. Surprises, animations, gouter et passage du Père Noël sont au programme.
- **Jeudi 16 décembre 2021 de 14h00 à 18h00** : Après-midi dansant à la Mairie du 7^{ème} ! Un moment joyeux et convivial, au rythme de l'orchestre.
- **Jeudi 16 décembre 2021 à 19h00 : Pièce de théâtre - Cuisine et dépendances** ; Quand l'amour, l'amitié et la jalousie flirtent en cuisine... le dénouement d'une soirée de retrouvailles se joue comme une partie de Poker. La Troupe du 7^{ème} interprétera Cuisine et Dépendances mise en scène par Anthony RIVOIRE.
- **Mardi 14 décembre 2021 à 19h00 : Concert Orchestre Junior** ; Concert des élèves et des professeurs du Conservatoire du 7^e.

Madame le Maire annonce que la séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Josiane GAUDE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the left.

Le Maire du 7^e arrondissement

Rachida DATI

A handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, angular strokes and a long horizontal line extending to the right.